

## Le RSA menacé par la taxe d'habitation

**A la différence du RMI, les bénéficiaires du RSA ne sont plus exemptés de la taxe d'habitation et de la redevance TV.**

**Le maire de Beauvais va déposer un amendement afin de corriger cette anomalie.**

### CREIL (ESSONNE)

**L**ES BÉNÉFICIAIRES du RSA (revenu de solidarité active) vont-ils devoir payer la taxe d'habitation et s'acquitter de la redevance télé qui est de 118 € cette année ? C'est l'une des conséquences du passage du RMI au RSA. Jusqu'à présent, les bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion) étaient exonérés d'office de la taxe d'habitation et par conséquent de la redevance audiovisuelle. Or il s'avère que la mise en place du RSA en juin a remis en cause cette exonération (la loi N° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008).

Cette mesure est passée inaperçue et c'est le maire UMP de Beauvais (Oise), Caroline Cayeux, qui vient de la découvrir. Elle rappelle : « Déjà en avril dernier lorsque j'ai remis mon rapport sur les travailleurs pauvres au Premier ministre, je m'étais interrogée sur les futurs bénéficiaires du RSA. J'indiquais alors que sa mise en place conduirait mécaniquement à une augmentation du nombre de bénéficiaires potentiels de l'action sociale facultative mise en place par les collectivités. » Mais c'est précisément parce que le maire de Beauvais a forte-



*En plus de la taxe d'habitation, les bénéficiaires du RSA doivent s'acquitter de la redevance TV, de 118 € cette année.*  
(LP/CAROL AMAR.)

ment augmenté les impôts locaux cette année que le pot aux roses a été découvert. Explications. En recevant ces derniers jours leur taxe d'habitation, les contribuables Beauvaisiens ont crié au scandale. Pour certaines familles l'augmentation de la part communale dépassait les 30 % alors que le maire avait annoncé une hausse de 8 %.

### Une efficacité estompée

Le maire UMP a fait son mea culpa et décidé de mettre en place un fonds de solidarité dont pourraient bénéficier les « travailleurs pauvres » les plus pénalisés. Ce fonds, estimé à 100 000 €, sera alimenté par les élus, qui reverseront 10 % de leurs indemnités. Restait à savoir combien de travailleurs pauvres allaient bénéficier de ce dispositif ? Et c'est là que les services financiers de la ville de Beauvais ont mis le doigt sur le problème et découvert que les bénéficiaires du RSA (1 400 foyers) étaient les premiers pénalisés. Eux qui n'étaient pas imposés sur le revenu allaient payer 300, 400 voire 500 € de taxe d'habitation. Caroline Cayeux va déposer un amendement à l'Assemblée nationale pour corriger l'anomalie qui peut estomper l'efficacité du passage du RMI au RSA.

FREDERIC HENNEBERT

### Un amendement pour rectifier le tir

**S**candalisée par cette situation qui frappe des foyers déjà lourdement touchés par les difficultés, le maire de Beauvais, Caroline Cayeux, a décidé d'interpeller le Premier ministre, François Fillon, mais aussi le ministre du budget, Eric Woerth, ainsi que les parlementaires picards afin qu'un amendement soit déposé lors de l'étude de la prochaine loi de finances. Ce texte propose : « A compter de 2010, les personnes non imposables sur leurs revenus sont de ce fait exonérées du paiement de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle qui y est liée. » Cela ne concernera bien évidemment que les personnes à faibles revenus et les titulaires du minimum vieillesse.